



**Liste des délibérations
du jeudi 27 mars 2025 - 08H30
Salle Étable - La Lombardière**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars le Bureau communautaire d'Annonay Rhone Agglo, légalement convoquée s'est réunie à la Salle Étable - La Lombardière, sous la présidence de Monsieur Simon PLENET.

Secrétaire de séance : *Monsieur Jean-Yves BONNET*

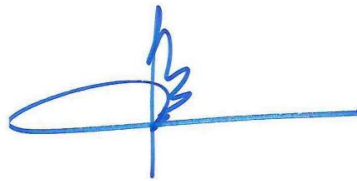
Les délibérations suivantes ont été examinées lors de cette séance :

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
CC_2025_029	Maison de la musique et des pratiques amateurs - Fixation des tarifs des cotisations - Rentrée 2025	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_030	Maison de la musique et des pratiques amateurs - Fixation des tarifs de location des salles	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_031	Sports - Charte sportive - Attribution des subventions de l'année 2025 aux clubs Annonay Canoë Kayak Club, Annonay Escalade, Annonay Plongée, Annonay Triathlon, Cercle des nageurs d'Annonay, Cercle de plongée et de descente d'Annonay, Club alpin français	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_032	Sports – Subvention d'équipement – Attribution d'une aide financière au club Annonay Escalade pour la gestion de la structure d'escalade du gymnase Rives de Faya	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_033	Développement économique - Cession d'un bâtiment industriel et d'un ensemble de bureaux à la SCI LA TOURNERIE - Zone de Munas	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_034	Développement économique - Acquisition d'un tènement aux consorts Meyrand - Zone du Mas à Davézieux	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_035	Déchets - Signature du contrat type pour la collecte sélective 2025-2029 avec CITEO	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_036	Transports - Tarification réseau transport	Approuvée à l'unanimité

CC_2025_037	Affaires foncières - Convention de servitude d'implantation d'un nouveau réseau électrique sur la parcelle B1152, située au lieudit Les Prés de Deûme à Boulieu-lès-Annonay	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_038	Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_039	Ressources Humaines - Nomination de la Directrice de la Régie CoqueliGo et fixation de sa rémunération	Approuvée à l'unanimité

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées doit être affichée au siège et publiée sur le site internet, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil.

Simon PLENET,



Président d'Annonay Rhone Agglo